



SÉANCE ORDINAIRE
16 SEPTEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUARANTE-CINQ.

Sont présents formant quorum :

Louis-Philippe Marineau, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Yves Legault, vice-président, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes
Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 058-09-2019

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019

**Il est proposé par monsieur Tony Victor
Appuyé de madame Manon Robitaille**

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 16 septembre 2019 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RT 059-09-2019

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2019

**Il est proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé de monsieur Tony Victor**

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RT 060-09-2019

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019

**Il est proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé de monsieur Yves Legault**

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 16-09-2019 au montant de **32 530.42 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 061-09-2019

3.2 DÉPÔT DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT

l'obligation du secrétaire-trésorier de déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs;



CONSIDÉRANT QUE le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu de prendre acte des états comparatifs des revenus et des dépenses de la RTDM pour la période du 1er janvier 2019 au 31 août 2019.

Résolution RT 062-09-2019

3.3 AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION ADMINISTRATIVE DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes regroupe la Ville de Deux-Montagnes, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et la Municipalité de Pointe-Calumet (Ci-après appelées « LES MUNICIPALITÉS »);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont desservies par la même infrastructure de traitement des eaux de type étangs aérés facultatifs, composée de trois étangs (chacune est séparé par un mur rideau) avec un volume total de 309 768 m³/d;

CONSIDÉRANT QUE l'infrastructure de traitement des eaux usées visée par la présente entente administrative répond sous le nom désigné de la « Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes » (Ci-après appelée « LA RÉGIE ») ;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la construction et à l'exploitation d'ouvrage d'interception et de traitement des eaux usées et, à cette fin, la constitution de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, laquelle a été signée le 23 octobre 1996;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités souhaitent baliser les responsabilités et modalités attribuées à la partie prenante mandatée pour assurer la gestion administrative de la RÉGIE;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser le président, monsieur Louis-Philippe Marineau et le secrétaire, monsieur Stéphane Giguère, à signer pour et au nom du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes l'entente relative à la gestion administrative de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. L'entente est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



● EXPLOITATION

Résolution RT 063-09-2019

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-077-10-2018, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Étienne Derderian;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prenne acte du rapport mensuel du mois d'août 2019. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 064-09-2019

4.2 DÉPÔT DES RAPPORTS DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LES MOIS DE JANVIER À AOÛT 2019

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prenne acte des rapports de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour les mois de janvier à août 2019. Les rapports sont joints au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

● PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 065-09-2019

6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h30 .

LOUIS-PHILIPPE MARINEAU
PRÉSIDENT

STÉPHANE GIGUÈRE
SECRÉTAIRE